

Assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 9 avril, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel (Valspec).

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 9 AVRIL 2025

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

M. Jean-François Gagnon, président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres à cette Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield, qui se tient en mode hybride à la salle de spectacle Albert-Dumouchel.

M. Gagnon agit comme président d'assemblée et est assisté dans l'animation par Mme Kathleen Favreau O'Brien, directrice soutien à la direction générale, Mme Caroline Vallée, vice-présidente du Conseil d'administration, Mme Isabelle Coulombe, secrétaire adjointe, et M. Gino Napoleoni, directeur général de la Caisse. Il mentionne qu'au cours de cette assemblée, M. Yvon Vinet, président du Comité Coopération et Mme Anny Dubois, présidente du Comité Mise en candidature s'adresseront également au public. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Le président informe les membres que cette formule d'assemblée en format hybride implique que tous les membres présents, en salle et en ligne, pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Il précise que c'est lors de cette période que les gens pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS

Chaque année, M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, tient à transmettre un message significatif aux membres par le biais d'une capsule vidéo présentée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

M. Jean-François Gagnon indique les informations essentielles pour assurer le bon déroulement de l'assemblée, des votes et des interactions, que ce soit en personne ou via la plateforme en ligne. Il cède ensuite la parole à Mme Isabelle Coulombe, secrétaire adjointe, qui résume les règles à suivre concernant les interactions. Elle informe les membres de leur droit de parole et explique le fonctionnement des cartons de votation. Une capsule vidéo est présentée à tous pour familiariser les participants virtuels avec la plateforme numérique.

Elle précise également que, dans le cadre de cette Assemblée générale annuelle, seul un membre de plein droit de la caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la loi, c'est-à-dire qu'elle réside, est domiciliée ou travaille au Québec ;
- Est une personne morale ou une société ;
- Est un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

M. Gagnon mentionne que, pour cette assemblée, nous devons nommer deux (2) personnes scrutatrices, responsables d'assurer le respect du processus de votation en procédant au décompte des votes et il recommande :

- Mme Kathleen Favreau O'Brien, directrice soutien à la direction générale
- Mme Véronique Berniqué, adjointe à la direction générale

Ces personnes agiront à titre de scrutatrices étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé et elles seront chargées de recueillir le résultat des votes afin que le président puisse communiquer aux membres les résultats des votes. Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 9 avril, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel (Valspec).

██████████ propose d'adopter la recommandation et elle est appuyée par ██████████. À la suite du vote, les membres signalent leur accord à majorité.

La proposition de nommer Mme Kathleen Favreau O'Brien et Mme Véronique Berniqué comme scrutatrices est adoptée.

2.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Kathleen Favreau O'Brien invite Mme Isabelle Coulombe, secrétaire adjointe à faire la lecture de l'ordre du jour. M. Jean-François Gagnon s'informe si quelqu'un souhaite appuyer cette proposition. M. ██████████ propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyé par ██████████. À la suite du vote, les membres signalent leur accord à majorité.

La proposition d'adopter l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle est adoptée.

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 AVRIL 2024

Le président mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée générale ainsi que l'avis de convocation ont été déposés préalablement sur le site Internet de la Caisse. Puisque tous ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, la lecture ne sera pas nécessaire. Il demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2024.

██████████ propose l'adoption du procès-verbal et elle est appuyée par ██████████. À la suite au vote, les membres signalent leur accord à majorité.

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2024 est adoptée.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-François Gagnon débute par la présentation de tous les membres du Conseil d'administration. Il partage les principales réalisations et orientations du Mouvement Desjardins ayant eu lieu durant la dernière année.

Le président informe que l'année 2025 marque le 125^{ème} anniversaire du Mouvement Desjardins et ajoute que notre Caisse est implantée depuis 96 ans dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield. Il détaille les divers leviers qui nous sont propres afin de jouer pleinement notre rôle de leader socioéconomique. Il informe également des diverses solutions numériques innovantes proposées par Desjardins et au sein de notre Caisse.

M. Gagnon remercie les employés de la Caisse pour leur dévouement, leur humanité, leur sens de l'engagement et leur volonté de bien servir et accompagner nos membres et clients. Il remercie également M. Gino Napoleoni, directeur général, pour son approche humaine et bienveillante et son travail acharné toujours dans l'intérêt des membres. M. Gagnon poursuit en remerciant ses collègues membres du Conseil d'administration pour leur excellent travail, leur rigueur et leur assiduité. Il termine en remerciant nos 40 380 membres pour leur fidélité et leur confiance.

3.2. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

M. Jean-François Gagnon présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques, contenant les conflits d'intérêts, les dépôts et crédits et l'octroi de contrat de fourniture de biens ou de services. Il mentionne qu'annuellement, tous les employés et membres du Conseil d'administration de la Caisse ont l'obligation d'attester avoir lu et compris le Code de déontologie Desjardins et s'engagent à le respecter.

Il présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Le Conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Aucune dérogation n'a été commise en lien avec les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées.

Assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 9 avril, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel (Valspec).

- La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre, la Caisse a octroyé un (1) contrat, pour un total de 12 780.77\$. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Gino Napoleoni, directeur général, commence par remercier les membres et clients de leur engagement et de leur contribution au succès de notre coopérative. Il offre par la suite un merci particulier à l'équipe de gestion, huit (8) personnes exceptionnelles qui l'accompagnent au quotidien. Il remercie ensuite les employés de répondre présents et de leur exemplarité.

M. Napoleoni insiste sur l'importance de prendre un moment pour reconnaître les départs à la retraite après de nombreuses années d'engagement. Il exprime sa gratitude pour leur dévouement, leur expertise et leur contribution, et présente les quatre (4) employées retraitées à l'écran. Il mentionne aussi que, lors de la dernière année, il y a eu de nouvelles arrivées et que cette présence témoigne de l'attractivité de notre organisation et la force de notre culture. Une présentation des nouveaux membres du personnel est également affichée sur l'écran.

M. Napoleoni souligne aussi la célébration des années de service de plusieurs employés, totalisant 325 ans d'engagement. Il ajoute qu'avec nos employés, nous partageons des moments marquants, relevons des défis ensemble et restons toujours animés par la même mission : servir nos membres et clients.

M. Napoleoni souligne aussi une rencontre marquante et inspirante pour la Caisse. En juin dernier, la Caisse a eu l'honneur d'accueillir M. Guy Cormier. Il ajoute que son charisme et son écoute ont laissé une empreinte forte et insufflé une dose de motivation à chacun d'entre nous. Il ajoute que, malgré les aléas de la vie, les incertitudes économiques, les changements politiques et les nouveaux stratagèmes de fraude, une chose demeure : La Caisse sera toujours présente pour ses membres et clients. Il précise que le Centre Desjardins Entreprises accompagne activement les entrepreneurs d'ici pendant cette période d'incertitude économique. Il termine en remerciant le président et les membres du Conseil d'administration de la Caisse pour leur confiance.

3.3. RAPPORT FINANCIER

Mme Kathleen Favreau O'Brien invite les membres à écouter une courte capsule vidéo portant sur les faits saillants et états financiers de la Caisse pour l'année 2024. À la suite de la capsule vidéo, M. Gino Napoleoni informe les membres que, même dans une année parsemée de défis, la Caisse est fière de ses bons résultats. C'est ce qui a permis cette année le versement de 3 518 375 \$ pour la ristourne individuelle et l'affectation de 462 470 \$ au FADM, ce qui totalise 3 980 845 \$. Le président demande ensuite si les membres ont des questions concernant les états financiers.

3.4. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

M. Yvon Vinet, président du Comité Coopération, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des dons et commandites. Il informe que la Caisse a appuyé plus de 50 organismes qui jouent un rôle essentiel auprès de la population.

En 2024, un montant de 474 053 \$ a été remis afin de soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activité. Dans ce montant, 386 079\$ proviennent du FADM et 87 974 \$ proviennent du budget dons et commandites, les investissements dans le milieu sont faits selon notre plan d'engagement et de proximité adopté annuellement. Ce plan est construit sur les besoins de notre milieu ainsi que sur les priorités d'investissement dictées par nos membres.

Un tableau de la répartition par secteur est présenté et M. Vinet explique les montants investis par secteur d'activité dans la communauté par le biais du FADM. C'est donc la somme de 386 079\$ qui a été distribué dans notre communauté en 2024 via ce Fonds. Il présente des exemples de contributions faites à des organismes et/ou des projets par notre Caisse telles que le Triathlon de Valleyfield, la Fondation de l'École Baie St-François, MUSO, la Société Alzheimer du Suroît et la SADC su Suroît-Sud, tout en détaillant nos diverses implications.

Mme Kathleen Favreau O'Brien invite M. Yvon Vinet à parler de deux (2) implications importantes dans lesquelles nous nous sommes distinguées en 2024. M. Vinet ajoute que la Caisse est fière d'avoir été un partenaire principal des festivités du 150^{ème} anniversaire de Salaberry-de-Valleyfield et que de voir notre ville rayonner à travers ces célébrations fut un véritable privilège.

Assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 9 avril, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel (Valspec).

M. Vinet poursuit au sujet de notre distinction coopérative en mettant en lumière l'organisme Moisson Sud-Ouest, avec lequel nous avons collaboré en 2024. En 2021, avec les quatre (4) caisses de la région, nous avons soutenu Moisson Sud-Ouest avec conviction et nous avons investis 125 000\$ afin de les aider dans leur relocalisation. En 2024, nous avons renouvelé notre engagement avec une contribution supplémentaire de 125 000\$ pour des travaux dédiés à l'installation de la section réfrigérée du nouvel entrepôt. Cet investissement a amélioré grandement la conservation et la distribution des denrées périssables, garantissant un approvisionnement de qualité aux 80 organismes communautaires soutenus par Moisson Sud-Ouest. Afin de parler de cette belle collaboration, M. Vinet invite Yan Ouellette, directeur communication et philanthropie et Anick Tanguay, directrice générale par intérim de Moisson Sud-Ouest. Une capsule vidéo est présentée aux membres et un témoignage fort touchant sur l'impact du partenariat est présenté.

Mme Kathleen Favreau O'Brien exprime sa gratitude envers Moisson Sud-Ouest pour leur contribution significative à notre communauté. Elle invite ensuite Mme Caroline Vallée, vice-présidente du Conseil d'administration, à venir présenter notre Comité Jeunesse et à partager son impact positif. Mme Vallée informe l'audience que le Comité Jeunesse est un espace où les jeunes professionnels de notre communauté peuvent échanger leurs idées et initiatives au profit de notre clientèle jeunesse. Elle présente les douze membres du comité, qui existe depuis plus de 15 ans, et souligne leur engagement à promouvoir notre caisse auprès de cette clientèle. Elle invite ensuite M. Jean-Gabriel Lefebvre, membre du Comité jeunesse à venir communiquer les différentes initiatives durant l'année 2024, telles que l'organisation d'un 5 à 7 pour permettre aux jeunes professionnels d'élargir leur réseau et le programme de bourses d'études, qui a permis la remise d'un montant de 35 000\$ aux étudiants de notre communauté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président invite les gens en salle à se présenter au micro et aux gens à distance à utiliser la boîte à dialogue afin de poser leur question

Commentaire de M. Denis Lapointe

M. Denis Lapointe, représentant du comité organisateur du 150^{ème} anniversaire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, prend la parole pour remercier Desjardins pour son soutien financier significatif lors de cet événement. Il souligne également que, au-delà de l'apport financier, l'engagement humain et l'implication des employés ont été grandement appréciés. Il conclut en remerciant chaleureusement Mme Kathleen Favreau O'Brien, en soulignant le travail et le temps qu'elle a consacré à l'ensemble des activités, ajoutant ainsi une grande valeur humaine au projet.

Réponse

Le directeur général ainsi que le président remercient le membre pour son commentaire généreux et positif.

Commentaire de Mme Marie-Andrée Prévost

Mme Marie-Andrée Prévost, ancienne présidente de l'organisme Moisson Sud-Ouest et actuelle présidente de la Chambre de commerce de Beauharnois Valleyfield et Haut-Saint-Laurent, prend la parole afin de remercier la Caisse pour son soutien financier ainsi que pour ses généreuses contributions en ressources humaines et en temps. Elle souligne que la Caisse de Salaberry-de-Valleyfield est toujours ouverte et disponible et exprime sa gratitude pour son implication et son impact positif au sein de notre communauté. Elle note également que, malgré cette période difficile pour nos entrepreneurs, la Caisse reste constamment présente.

Réponse

Le directeur général ainsi que le président remercient le membre pour son commentaire généreux et positif.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. ADOPTION DE RÉOLUTION SPÉCIALE

5.1.1 ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE ROTATION

Mme Isabelle Coulombe annonce une résolution spéciale visant à réduire progressivement le nombre d'administrateurs de quinze (15) à onze (11) d'ici l'Assemblée générale annuelle de 2027. Pour ce faire, l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse (RIC) doit être modifié, et la proposition de résolution doit être lue en intégralité, ce qui est fait par Mme Coulombe.

Assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 9 avril, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel (Valspec).

Que l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse soit modifié comme suit, de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration:

« 8.1 Le conseil d'administration se compose de quatorze (14) administrateurs.

À partir de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026, le conseil d'administration se composera de douze (12) administrateurs.

À partir de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2027, le conseil d'administration se composera de onze (11) administrateurs.

Le nombre d'administrateurs devant être conforme à ce qui est prévu au Règlement intérieur du Groupe coopératif. »

D'adopter le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse suivant:

Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

Le présent règlement abroge et remplace toute autre règle ou règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs.

Le conseil d'administration est composé de quatorze (14) administrateurs. Le nombre d'administrateurs sera progressivement réduit jusqu'à onze (11) administrateurs, soit douze (12) administrateurs à partir de la date de l'assemblée générale annuelle (ci-après l'« AGA ») de 2026 et onze (11) administrateurs à partir de la date de l'AGA 2027.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon les cycles suivants :

Cycle de l'AGA 2025 à l'AGA 2027 :

Nombre d'administrateurs sortants

AGA 2025: 5

AGA 2026: 5

AGA 2027: 5

Cycle de l'AGA 2028 à l'AGA 2030 :

Nombre d'administrateurs sortants

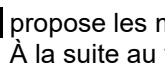
AGA 2028 : 4

AGA 2029 : 3

AGA 2030 : 4

Un autre cycle identique lui succède tous les trois (3) ans, et ainsi de suite, de cycle en cycle.

M. Jean-François Gagnon demande une personne pour proposer et appuyer la résolution spéciale concernant les modifications proposées à l'article 8.1 du RIC et au Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs.

 propose les modifications au RIC et au Règlement de rotation et elle est appuyée par . À la suite au vote, les membres signalent leur accord à majorité.

La proposition concernant les modifications au Règlement intérieur de la Caisse et au Règlement intérieur de rotation afin de diminuer progressivement le nombre d'administrateurs est adoptée.

5.2 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

L'assemblée vise entre autres à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté. Le président présente une capsule vidéo qui démontre cet élément distinctif de notre coopérative.

Assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 9 avril, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel (Valspec).

Le rapport annuel 2024 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans le scénario pour lequel les membres seront appelés à voter après les présentations. Toute la documentation de référence est d'ailleurs disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Il est important de préciser que le scénario qui est recommandé par le Conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Pour la recommandation du Conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels de la Caisse, le président cède la parole à M. Napoleoni, directeur général

Le directeur général présente la recommandation du Conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels incluant le versement d'une ristourne individuelle et collective aux membres.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			14 451
Virements réglementaires et autres ajustements			882
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹		(230)	
• Autres éléments du résultat		829	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024		287	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)		(4)	
Solde des excédents à répartir			15 333
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(3 077)
• Ristourne		(3 519)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne		904	
• Affectation au FADM		(462)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(12 256)
Solde des excédents à répartir			0

FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

1

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Le tableau illustre la répartition des excédents qui, après les virements réglementaires et l'alimentation des fonds et réserves, nous permettent de libérer les sommes pour dégager une ristourne potentielle de près de 4M\$. La ristourne individuelle versée aux membres est au montant de 3 518 375 \$, à laquelle s'ajoute la ristourne collective au montant de 462 470 \$. Pour un versement total de ristournes à nos membres en 2024 de 3 980 845 \$, en hausse de 121 896 \$ par rapport à 2023. Il précise que la ristourne collective de 462 470 \$ ne représente pas le montant qui sera directement investi dans la communauté, mais bien d'un virement au Fonds d'aide pour nous permettre de respecter nos engagements coopératifs pour les prochaines années et en créer de nouveaux qui sont prioritaires pour notre milieu.

Maintenant, pour les taux de ristournes, voici ce que le conseil d'administration recommande:

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,58 \$	349
Épargne et placements		532
Fonds		178
Prêts et marges de crédit		1 025
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	495
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	263
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	546
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	129
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		3 518

1

Soumise au vote lors de l'assemblée.

2

Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

3

Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Un taux de 0,58 \$ par 1 000 \$ de volume détenu en 2024 pour les membres particuliers et entreprises sont recommandés pour les comptes, l'épargne & placements, les fonds, les prêts et les marges de crédit.

Assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 9 avril, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel (Valspec).

Aussi, la Fédération des caisses Desjardins du Québec a établi un montant de 23 \$ par 1 000 \$ de primes payées en 2024 pour la ristourne liée aux produits d'assurance détenus. La ristourne sur la détention des cartes de crédit Desjardins est établie au montant de 0,58 \$ par 1 000 \$ d'achats nets effectués. De plus, les membres remplissant les critères d'admissibilité à la ristourne « produits » se verront octroyer un montant de 50 \$ selon le type de service complémentaire détenu en Caisse en 2024. En terminant, cette année, on note l'ajout d'une ristourne sur les services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine au montant de 23 \$ par 1 000 \$ d'honoraires et de commissions.

Le président mentionne qu'à la suite de notre recommandation, nous avons besoin d'un proposeur et d'un appuieur parmi les membres habilités à le faire.

██████████ propose la recommandation de partage des excédents et elle est appuyée par ██████████.

Cette proposition recommandée par le Conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Le président invite les gens en salle et à distance s'ils ont des questions.

À l'issue de la période de 4 jours de votation auprès des membres, il y a eu 722 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

➤ Proposition sur la répartition des excédents annuels et ristournes.
94.91 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition sur le partage des excédents annuels est adoptée.

5.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.3.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

M. Jean-François Gagnon informe les membres que, tel que le prévoit le RIC, il agira à titre de président d'élection. Mme Isabelle Coulombe agira à titre de secrétaire d'élection.

M. Jean-François Gagnon invite Mme Anny Dubois, présidente du Comité Mise en candidature, à nous faire part du rapport du comité.

5.3.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Mme Anny Dubois prend la parole et rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 21 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements
- Diffusion sur nos canaux virtuels : notre site Internet et notre page Facebook

Tel qu'indiqué dans l'appel de candidatures, cinq (5) postes sont à combler et le Conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif : Gestion d'entreprise, Comptabilité, Droit et Déontologie, Communications et Technologies de l'information.

Au terme de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu cinq (5) candidatures qui répondaient aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le RIC et le Code de déontologie de Desjardins. Le désistement d'une personne candidate à eu lieu le 1^{er} mars dernier, portant officiellement à quatre (4) le nombre de personnes candidates. Puisque la modification au RIC visant à diminuer le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration de quinze (15) à onze (11) a été adoptée, il y aura quatre (4) postes à combler.

Mme Dubois informe les membres qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible aux accueils des deux (2) points de service de la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le Conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 9 avril, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel (Valspec).

5.3.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Un document est affiché à l'écran et M. Jean-François Gagnon présente les personnes candidates au Conseil d'administration pour cette année :

- Mme Isabelle Brisebois
- M. Michel Caron
- M. Marcel Gougeon
- M. Frank Mooijekind

5.3.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Le président informe les membres que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler. Il déclare donc élus en tant que membres du Conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- Mme Isabelle Brisebois
- M. Michel Caron
- M. Marcel Gougeon
- M. Frank Mooijekind

M. Gagnon félicite les nouveaux élus et remercie également M. Martin Pilotte, administrateur sortant pour toutes ses années d'implication au sein du conseil.

5.4 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Mme Caroline Vallée donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause. Dès la fin de la présentation et au cours des quatre (4) prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition du partage des excédents annuels et les ristournes. Elle précise que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Elle continue en expliquant que la réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Voter » dans Accès D ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Elle ajoute que toute la documentation de référence a été mise disponible sur le site Internet de la Caisse et sera disponible sur demande en Caisse. Mme Vallée explique les différentes méthodes de vote, soit par Accès D en ligne, par le biais du site Internet de la Caisse et sur la page d'accueil du Desjardins.com. Elle explique ensuite la façon de procéder. Elle mentionne que les membres n'étant pas inscrits ou familiers avec cette plateforme numérique, auront la possibilité d'utiliser des bornes de votation, dès l'ouverture de la période de votation, soit les 10 et 11 avril 2025.

Ouverture de la période de votation en différé

Mme Vallée indique que, dès la fin de la présentation de l'Assemblée du 9 avril 2025, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le dimanche 13 avril 2025.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

La vice-présidente mentionne que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. Ceci mettra officiellement fin à l'Assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui sera soumise pour une seconde période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

Assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 9 avril, à 19h30 en mode hybride à la salle Albert-Dumouchel (Valspec).

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Jean-François Gagnon, président, exprime qu'au nom de ses collègues du Conseil d'administration, il remercie les membres de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers le Conseil d'administration et envers l'ensemble de l'équipe de la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield.

Il adresse ses félicitations aux nouveaux membres élus du Conseil d'administration. Il exprime ensuite sa gratitude envers ceux et celles qui ont contribué au bon déroulement de l'assemblée et il tient à remercier tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement quotidien à mieux servir les membres.

Il remercie finalement les gens à la maison d'avoir été des nôtres et leur souhaite une magnifique soirée et termine par la présentation de l'humoriste invité pour l'occasion, M. Simon Gouache.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 17 avril 2025.

M. Jean-François Gagnon
Président

Mme Isabelle Coulombe
Secrétaire adjointe